

EVOLUTION DES PRINCIPAUX BATIMENTS ET DES SERVICES PUBLICS

Faisons un retour en arrière, pour voir ce que deviennent les édifices communaux

L'ANCIENNE EGLISE

L'église n'a pas été aliénée comme bien national, car elle devait dépendre de la commune. En effet, en août 1793, des travaux ont été effectués, payés et réceptionnés par la municipalité, entre-autres *un ouvrage de menuiserie très urgents.*

Le 23 germinal an 11 (avril 1803), le conseil délibère sur les dispositions à prendre pour de nouvelles réparations .

Il faut 200 francs pour travaux de couverture, vitraux, réenduit... Comment obtenir cette somme pour subvenir à la dépense ? *Nous laissons ce mode à décider par le gouvernement ou autre autorité qu'en doive connaître.*

Qu'est-il advenu de ce projet de réparations ?

En 1811, on envisage encore de la réparer et même de l'agrandir avec les matériaux de l'église de Chenusson. Mais une somme de 3 000 francs aurait été nécessaire pour compléter cet agrandissement, les matériaux de Chenusson étant insuffisants.

En 1826, M. Brébu, sacristain, reçoit 20 francs, *pour les soins qu'il donne à l'horloge de notre église.*

En octobre 1834, sont adjugés au rabais des

travaux à faire à l'église, pour 442 francs 75 payables en 2 fois.

La partie de lambris à faire fera jonction à celle précédemment exécutée et sera confectionnée dans le même genre et suivant le même modèle.

En 1839, on constate que l'église tombe en ruines. *La galerie qui existe au devant des grandes portes de l'église est dans un tel état de dégradation qu'il est à craindre qu'elle n'écroule... qu'il serait convenable de la démolir pour, avec les matériaux qui en proviendraient, en faire reconstruire une nouvelle.*

En 1849, ces travaux ne semblent pas avoir été effectués. Les ressources communales sont employées pour les routes et l'église ne sera pas réparée.

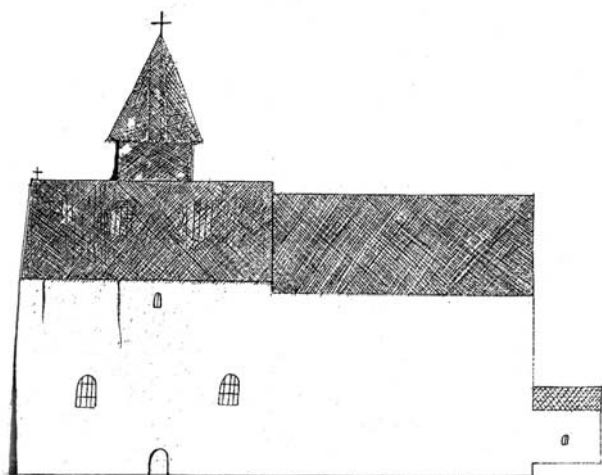
On envisage alors d'en construire une nouvelle. Des plans sont établis par Gustave Guérin. Mais la commune construit une école et un presbytère dans ces années 1850.

A la suite de la transformation de la Grand'Maison en église, l'ancienne est abandonnée.

En 1875, *la vieille église de cette commune depuis longtemps en ruines perd tous les ans de sa valeur... il serait sage de ne pas laisser plus longtemps se détériorer les matériaux qu'on peut en retirer.* On la met donc en adjudication et elle sera démolie cette année-là.

De quand datait-elle ? XI^e, XII^e siècle ?

Croquis levé, D'estimation faite par le soussigné, entrepreneur à St Laurent en Gâtines, le 24 Juin 1875.
Bedeois Paul



Ancienne église de St Laurent.

Croquis levé et estimation faite par le soussigné entrepreneur à St Laurent en Gâtines. Le 24 juin 1875
Bedeois Paul

LA GRAND' MAISON

Le curé Delaunay sauve la Grand'Maison

Lorsque je fus nommé à la cure de St Laurent, j'y trouvais une église sans fenêtres et sans toit et dont les murs étaient verdis par l'eau du ciel. C'est par cette phrase, que commence une lettre que l'abbé Delaunay, curé de St Laurent, adresse au préfet, le 15 novembre 1876, deux ans avant sa mort (cf. texte p.69). Il lui demande d'intervenir auprès de la municipalité pour qu'elle accepte le don qu'il lui fait. Il ne s'agit pas moins que de la Grand' Maison aménagée en église.

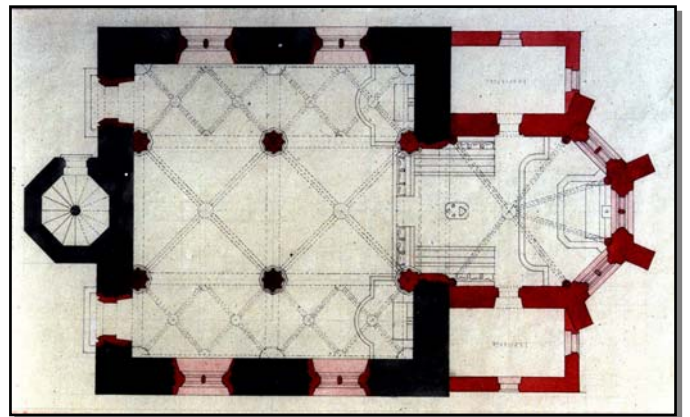
Dix-neuf ans plus tôt, l'ancienne église était effectivement en ruine.

A cette époque, la Grand'Maison est sur le point d'être détruite. Le curé écrit : *d'abord, je n'ai pensé à faire de la Grand' Maison une église, que lorsque j'ai vu qu'elle allait être achetée par ses ouvriers, qui voulaient la démolir entièrement.* De nombreux artistes et historiens s'en émeuvent, tels les architectes Verdier et Cattoir, qui s'adressent au préfet (cf. texte p.67), et l'historien Ch. de Grandmaison qui écrit : *que le marteau du démolisseur n'achève pas l'œuvre de destruction déjà commencée, et n'efface pas de notre province un monument qui peut être regardé comme unique, non seulement en Touraine, mais encore dans les contrées environnantes.*

L'abbé Delaunay parle de son projet à son archevêque, à la société d'archéologie de Touraine, et à l'architecte Guérin. Tous lui ont répondu que *le seul moyen de conserver ce monument, était d'en faire une église.* Il avait effectué des quêtes dans tout le diocèse, pendant plus de 6 ans. Il peut donc acheter le bâtiment aux époux Villermont Julien, domiciliés à

Tours, le 28 juin 1857. Il leur achète aussi toutes les écuries, granges, remises et terrains pour 3000 francs. Il s'adresse alors, à l'empereur et à l'impératrice, qui lui font un don de 5000 francs.

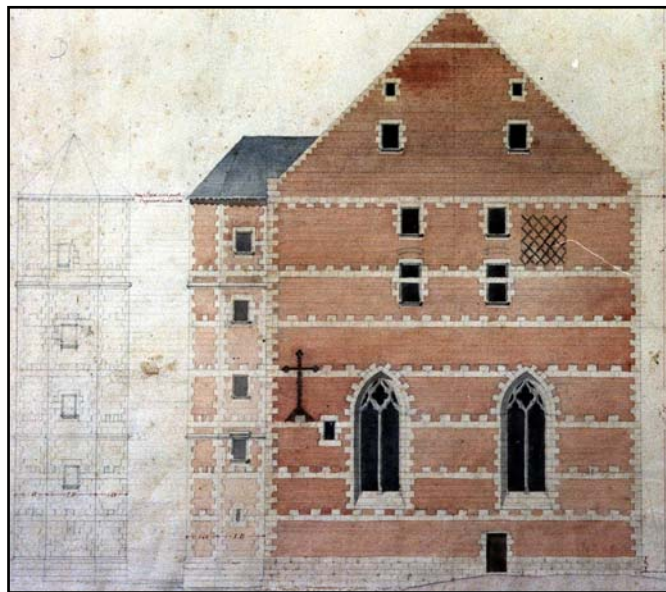
Son but est de transformer la Grand-Maison en église. Il commence par faire enlever les cloisons et les planchers. En 1859, il propose l'édifice à la municipalité, qui refuse, ayant le projet de construire une église neuve d'après les plans de l'architecte Guérin. Ce projet est ensuite abandonné, faute de moyens.



Projet d'église englobant un édifice du XV^e, dit la Grand'Maison (G. Guérin, 1857)

C'est en 1862, que L'abbé Delaunay fait commencer les travaux, sur les plans de l'architecte Gustave Guérin. En 1864, les travaux sont bien avancés. L'année suivante, l'intérieur est divisé en trois nefs voûtées. Quatre fenêtres de style gothique sont ouvertes ; les deux du côté nord, seront murées.

Une des tourelles est abattue et en 1876, la construction du sanctuaire est terminée (en collaboration avec Charles Guérin). Dans sa lettre au préfet, l'abbé dit y célébrer la messe depuis 14 ans. Il renouvelle alors son offre à la municipalité.



Façade de la Grand' Maison transformée en église (Gustave Guérin, 1878)

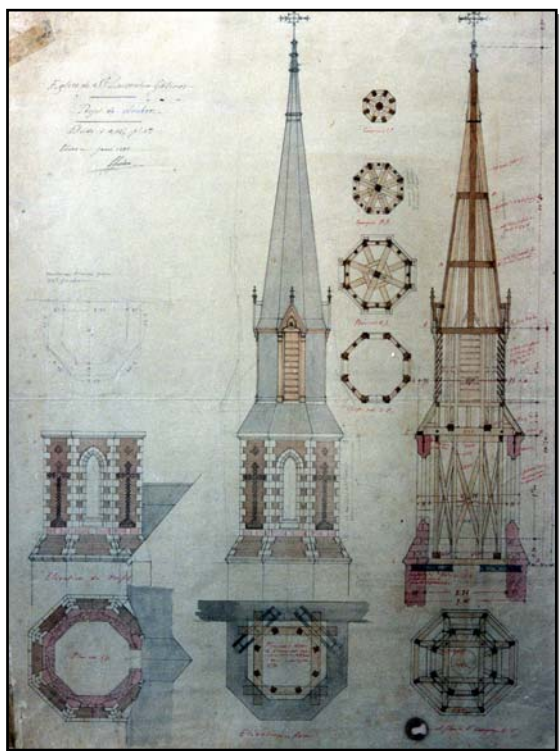
Un don difficile à accepter

Le 10 décembre 1876, après maintes discussions, et une polémique qui dure depuis dix-huit ans, le conseil municipal accepte enfin le don du curé Delaunay : église et terrains, contre la somme de 8 000 francs, que l'abbé avait empruntée pour terminer les travaux. Il semble que les conseillers n'aient pas été d'accord sur le vœu du curé, d'affecter perpétuellement l'édifice au culte religieux (cf. textes p.66, 67 et 69).

Dans cette donation, il n'est pas fait mention des écuries, ainsi que le souligne le Maire de l'époque, Mr Wagner, *mais Mr le Curé les ayant spontanément offertes dès le premier pourparler, c'est sans doute par oubli qu'il n'en est rien dit.*

Le 21 août 1877, l'archevêque de Tours, Monseigneur Collet, consacre l'autel principal de la nouvelle église.

En 1878, le conseil municipal décide de rembourser la dette de 6 000 francs restante, en une seule fois, aux héritiers du curé Delaunay, décédé le 1^{er} janvier de la même année.



Plans du clocher, par Charles Guerin (1880)

Les travaux sont poursuivis par la commune. La tourelle d'escalier est surmontée d'une flèche et transformée en clocher en 1881. On adopte le style du XV^e siècle, qui est celui du bâtiment. Une sacristie est construite.

Une cloche baptisée Marie Jacqueline Denyse

En 1881, la cloche est baptisée : M. Jacques Bonnin de la Bonninière, le comte de Beaumont, propriétaire du château de la Brosse et son épouse Denyse, sont parrains. Ils donnent à cette cloche de bronze de 516 kg, le nom de Marie-Jacqueline-Denyse. Ils font don, à cette occasion d'un tabernacle en pierre, avec doubles gradins sculptés et d'une exposition du St Sacrement en bois sculpté et doré, le tout dans le style du XVI^e, adopté pour l'ornementation générale de la nouvelle église.

Cette cloche a été achetée par une souscription ouverte auprès des habitants et qui a rapporté la somme de 1 860 francs, pour 271 souscripteurs. La famille de Beaumont a versé 375 francs, le curé 100 francs, le Baron de Charentais 50 francs, les habitants versant entre 0,50 francs et 20 francs. Des habitants de Nouzilly, Le Boulay, Crotelles, Marray, La Ferrière, Les Hermites et Auzouer, ont apporté leur contribution.

Une statue de St-Antoine donnée en 1898 par une personne anonyme, une statue de St-Joseph, donnée en 1899, un bénitier de pierre, acheté 30 francs en 1900, une statue de St-Martin à cheval, partageant son manteau, achetée 260 francs en 1902, compléteront la décoration de l'église.

Une Vierge à l'enfant, statuette en bois peint du XIV^e siècle, classée monument historique, se trouve dans l'église. Proviend-elle de l'ancienne église et fut-elle placée là, dès la consécration de l'église ?

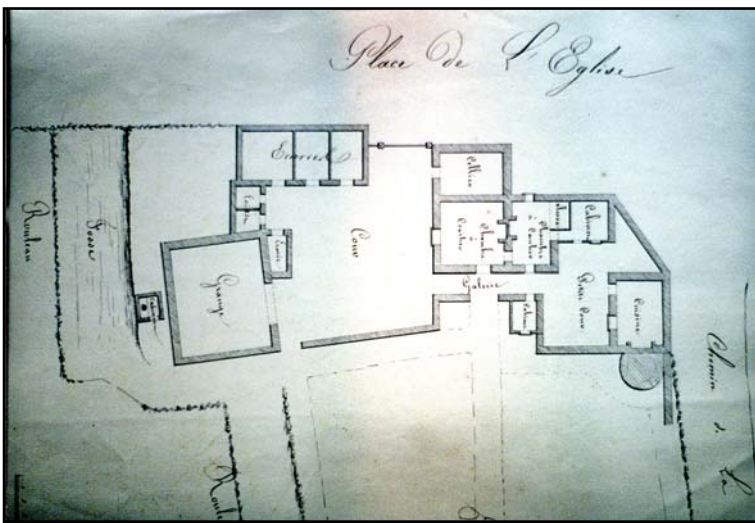


LE PRESBYTÈRE

Du presbytère à la poste

Le 7 thermidor an IV, le presbytère est revendu à Pierre Fagu (qui possède aussi la Grand'Maison). Celui-ci le loue à la commune, le 23 germinal an XI (avril 1803). Mais la commune semble avoir des difficultés de paiement. Le 14 mai 1810, il est dû 230 F d'arriérés, pour la location du *presbitaire*. Le 26 pluviôse an XIII, le 1^{er} de l'empire (février 1805), 90 francs sont affectés au logement du desservant (Napoléon a rétabli le culte en 1804).

Le 4 juillet 1828, les héritiers de Pierre Fagu ont vendu à la commune, le presbytère consistant en une maison d'habitation composée d'un rez-de-chaussée divisé en salon, chambre à coucher, cabinets et cuisine, petite cour devant la dite cuisine, un corridor régnant devant les autres pièces et communiquant à une grande cour... une grange, un hangar et trois petites écuries, grenier sur le bâtiment d'habitation, un grand jardin... pour 4 000 francs.



Le presbytère, en 1826

Y avait-il eu déjà quelques transformations depuis 1794 ? La municipalité, elle, va devoir entreprendre de nombreux travaux, du moins beaucoup en discuter !

Dès 1828, de gros travaux de peinture, maçonnerie, menuiserie sont mis en adjudication. En 1835, on discute réparations, en 1836, des travaux de charpente sont réalisés. En 1839, la boulangerie ainsi qu'un cabinet contigu du presbytère sont dans un état de vétusté qui né-

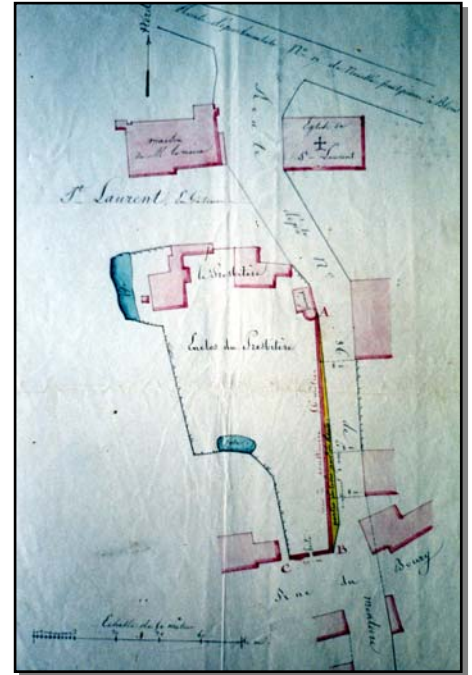
cessite leur prochaine reconstruction. Le conseil prend la décision de réaliser ces travaux et vote une imposition extraordinaire. Mais en 1842, ils n'ont pas été réalisés. Monsieur le Maire a exposé que des réparations et reconstructions à faire au presbytère étaient indispensables à cause de la dégradation du bâtiment et de ceux qui allaient être abattus pour l'élargissement de la route départementale Monnaie, La Ferrière...

En 1845, le mur qui longe cette route est reconstruit.

En 1848, Monsieur le Maire expose que les bâtiments du presbytère sont dans le plus mauvais état de réparation et encore qu'ils sont bien insuffisants, attendu que le passage de la route a nécessité la destruction d'une portion de ces bâtiments qui, du reste, tombaient presque de vétusté, qu'un devis de réparations urgentes à faire s'élevant à 4000 F, a été dressé il y a déjà plusieurs années et qu'il n'a pas jusqu'à ce jour été mis à exécution faute de fonds... Comme on envisage aussi de construire école et mairie, on demande un secours de l'état pour réparations et agrandissement.

Mais en 1850, un devis de reconstruction du presbytère est adopté. En juin 1851, il est impossible de payer les travaux : d'où demande de subventions.

En 1852, une imposition extraordinaire est votée, et la réception de ces travaux a lieu. L'ancien presbytère n'a pas été complètement abattu. La façade nord est faite à neuf, mais la façade sud et le pignon ouest, refait il y a 20



Plan de 1845

ans, sont conservés. On n'a pas reconstruit le cabinet et la boulangerie, comme le prévoyait le devis de 1939, jamais exécuté.

C'est donc ce bâtiment qui existe encore de nos jours, abritant la Poste. Celui de l'école a été construit dans les mêmes années et lui ressemble d'ailleurs dans son architecture.

En 1888, les murs qui entourent le jardin, tombés depuis plusieurs années, sont reconstruits. Ces murs ont été abattus, partie en 1920 (pour le monument aux morts), partie en 1982 pour la mairie.

LA MAIRIE

Dans les années 1820, la Grand'Maison appartenant à Cyr Julien et Marie Fagu, (qui l'ont héritée de Pierre Fagu, l'ayant lui-même héritée ou rachetée de Pierre Bruère), a servi de Mairie, de novembre 1829 à novembre 1835. En effet, un bail fut signé entre Cyr Julien et Basile Goudeau, le Maire, pour la location d'une chambre à feu située au premier étage, pour servir de maison commune, pour le logement des archives et du mobilier de la mairie, l'assemblée communale et généralement tout ce qui touche la municipalité.

Où était la mairie avant cette date? En 1794-95, au presbytère, mais ensuite ?

Après 1835, et jusqu'en 1850, même question. Peut-être encore à la Grand'Maison, car on ignore si le

Mait cent trent. Ciry, au dit Sieur Goudeau Maire agissant en cette qualité, une chambre à feu située au premier étage de la Grand-maison d'oury du dit Sieur Laurent pour servir de maison commune pour le logement des archives et du mobilier de la mairie, l'assemblée communale et généralement tout ce qui concerne la municipalité, laquelle location faite sous...

Extrait du bail de la Grand' Maison comme Mairie

bail fut tenu et peut-être renouvelé.

En 1850, la mairie est installée au premier étage de la nouvelle école. En 1910, elle est transférée dans l'ancien presbytère, jusqu'à la construction de la mairie actuelle, en 1982. Le secrétariat, resté dans l'école, se trouvait dans une petite pièce, incluse dans une salle de classe.



LE CIMETIERE

En 1820, on a reconstruit le mur du cimetière qui est dans un état de vétusté tel que l'entrée n'en est aucunement défendue des bestiaux.

En 1830, la commune fait un échange de terrains pour faire un nouveau cimetière (celui qui

existe actuellement) considérant que le cimetière existant se trouve très irrégulièrement situé contre le vœu de la loy et la bienséance publique...

En 1981, une extension du cimetière est réalisée.

Une instruction très primaire !

Nous ne savons rien sur l'école avant 1813. Sous la Convention (1792-1795), il doit y avoir au moins une école primaire par canton. L'Empire crée l'Université Impériale, divisée en Académies.

En 1813, Mathurin Esnault se présente à la mairie, muni d'une circulaire du recteur de l'Académie d'Orléans. Il semble qu'il était déjà instituteur privé à St-Laurent, avec *cinq à six écoliers par jour*.

En 1815, Pierre Prèteseille, alors secrétaire greffier de la commune (et toujours aussi bon en orthographe !) est nommé instituteur. *Les Maire et Adjoint de cette commune ayant reconnu la nécessité de procurer aux pères et mères de famille qui auraient la bonne intention de faire instruire leurs enfants dans la lecture, l'écriture et le calcul, le Sieur Prèteseille aîné nous ayant fait connaître ses intentions à ce sujet et le connaissant assez instruit pour donner les 4 principes nécessaires aux enfants des pères et mères qui lui accorderont leur confiance, reconnaissent que c'est un bien général et particulier qu'il y ait une instruction en cette commune, nous lui avons permis d'entreprendre cette vertueuse tâche aux conditions d'en bien remplir les devoirs sous notre surveillance immédiate, le Sieur Prèteseille nous ayant déclaré que si par la confiance qu'on lui témoignerait il étoit pourvu d'un certain nombre d'écoliers, il renoncerait au faisant valoir de sa ferme et viendrait à la Toussaint prochaine demeurer dans le bourg.*

Premières lois sur l'enseignement public

En 1833, la loi Guizot jette les principes de l'enseignement primaire public dans chaque école. Le conseil municipal est d'avis :

- *qu'une école communale soit établie au chef-lieu de la commune ;*

- *que le traitement fixe accordé à l'instituteur soit annuellement de la somme de 200 francs ;*
- *que le loyer de maison nécessaire au logement que doit fournir la commune soit autorisé jusqu'à concurrence de la somme de cinquante francs et demi.*

Puis, le 15 décembre 1833, se crée le Comité Communal de l'Instruction Primaire (qui dépend du Comité de l'Arrondissement Cantonal de Château-Renault, et où *le desservant de la Paroisse a son entrée de droit*).

Le 9 mai 1834, se présente le sieur Piégu, pourvu d'un brevet de capacité pour l'enseignement primaire et d'un certificat de moralité.

Le 1^{er} décembre 1835, *le conseil municipal considérant que la moralité du sieur Piégu est digne d'éloge et que la méthode d'enseignement qu'il propose est satisfaisante, après avoir pris l'avis du comité local de surveillance, propose au comité d'arrondissement l'admission du sieur Alexandre Louis Pierre Piégu comme instituteur primaire communal.*

Le 5 mars 1835, il est nommé instituteur communal. Mais il exerçait déjà comme instituteur privé. Depuis quand ? En 1834, il a eu 24 garçons et 5 filles en hiver, et 12 garçons et 3 filles en été.

Une école dans la Grand'Maison

Un bail de six années fut signé entre Monsieur Julien et la commune, en 1835. Il s'agissait *d'une grande chambre à cheminée située au rez-de-chaussée de la Grand'Maison... ayant la porte d'entrée au midi surmontée d'une imposte et éclairée au levant par une grande croisée* pour servir au logement de l'instituteur. Un jardin situé au midi de la maison faisait aussi partie du bail. Le loyer était fixé à 50 francs par an.

Cette chambre servit-elle aussi de salle de classe ? Il y a tout lieu de le croire, car on retrouve cette somme de 50 francs dans le budget de la commune au chapitre des dépenses pour l'instruction publique : 200 francs pour le trai-

tement de l'instituteur et 50 francs de location de la maison d'école, de 1835 à 1841.

En 1843, la dépense du loyer de l'école passe à 160 francs. C'est sans doute à cette époque que l'école changea de place, puisqu'en 1849 on la retrouve route de Monnaie, face à l'allée des Fossettes.

Un instituteur mal aimé

Le 13 juillet 1836, une plainte est portée contre Monsieur Piégu. Lors d'une réunion, l'Inspecteur fait *diverses questions au comité sur les objets de la plainte, sur les mœurs, les habitudes, opinions et la morale de l'instituteur, les livres qu'il est dans l'usage de lire et de prêter.*

Le comité à la majorité déclare n'avoir aucune connaissance personnelle du propos attribué à l'instituteur, n'avoir eu jusqu'à ce jour aucun reproche à lui faire, tant sur ses habitudes que sur ses opinions politiques et religieuses et sur sa morale, n'avoir connaissance du livre incriminé dans les dites plaintes que par le rapport en date du 22 juin dernier.

En décembre 1837, les élèves de M. Piégu sont en progrès très satisfaisants, *son zèle et sa moralité sont dignes d'éloges.* Hélas, cela ne dure que quatre ans. Ce pauvre M. Piégu devait avoir des ennemis. La première tentative pour le discréditer avait échoué, mais le but est finalement atteint en 1841 ! Et pour quel motif ! Il a *perdu la confiance des parents par la réputation qu'il s'est acquise d'être protestant!*

Un nouvel instituteur prend ses fonctions, remplacé en 1843, puis en 1846. C'est sans doute vers ces années-là, que l'instituteur remplit aussi les fonctions de secrétaire de mairie (ceci jusqu'en 1982).

Nouvelles lois, nouvelle école

En 1850, la loi Falloux garantit la liberté de l'enseignement.

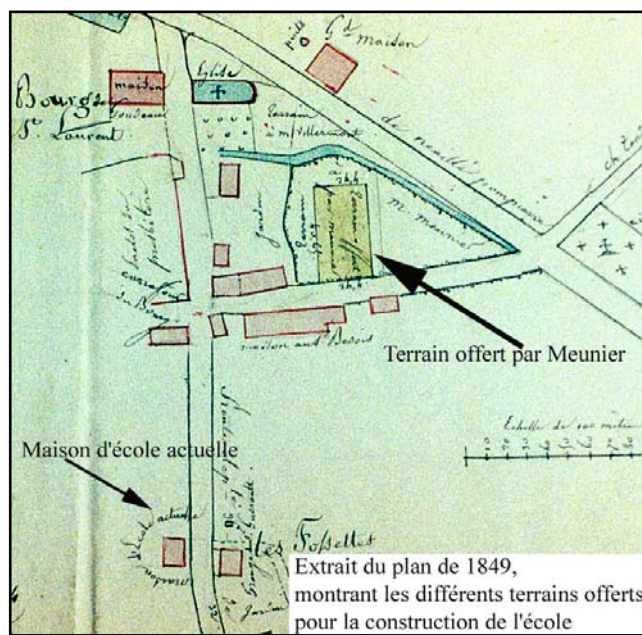
En 1848, on décide d'acquérir ou de construire une maison d'école.

Le Maire expose *que la commune ne possédant pas de maison d'école ni de mairie, elle est actuellement locataire de maisons dont les baux expirent au 1^{er} novembre 1849, qu'il importe dans l'intérêt même de la commune et pour profiter de l'avantage offert par le gouvernement*

aux communes qui se seront pourvues (par acquisition ou construction) de maison d'école dans le délai accordé par la loi, de s'occuper sans retard de cette importante question ; que déjà il a été fait des démarches dans ce but et que l'on n'a pu trouver à acquérir des locaux convenables pour cette destination ; que la commune se trouve donc dans l'obligation de faire construire et que n'ayant pas de terrain propre à l'établissement de cette construction, il est indispensable qu'elle fasse préalablement l'acquisition d'un emplacement qui réunisse autant que possible les conditions nécessaires pour cet établissement.

Plusieurs terrains sont proposés. C'est le terrain Meunier-Gage qui sera choisi.

Nous soussignés Gervais Meunier, propriétaire et Marie Gage mon épouse que j'autorise à l'effet ci-après, demeurant ensemble commune de Vouvray (Indre et Loire), déclare être dans l'intention de vendre à la commune de



Saint-Laurent-en-Gâtines, pour servir d'emplacement à la construction d'une maison d'école, dix ares de terrain, actuellement en luzerne à prendre dans la partie du midi d'un enclos appelé le Sainfoin situé au bourg du dit Saint Laurent, laquelle portion joindra au sud la rue du bourg ou le chemin de Tours à Montoire et des autres parties, le surplus du dit enclos appartenant au vendeur, à raison de 100 francs l'an, soit pour la totalité la somme de 1000 francs payable aux époques qui seront fixées par l'acte de vente que nous consentons à réaliser après l'autorisation de l'administration supérieure. La

jouissance dudit terrain commence à partir du jour de la dite autorisations.

En 1850, l'école est construite avec la salle de mairie au premier étage. Le traitement de l'instituteur est de 200 francs par an (inchangé depuis 17 ans), avec un supplément à partir de 1851.

En 1871, l'instituteur démissionne et le conseil délibère à l'effet de savoir si la commune désire un instituteur laïc ou un instituteur appartenant à une congrégation religieuse. A scrutin secret, le vote donne 8 voix pour l'instituteur laïc (sur 11). En conséquence, le conseil municipal prie Monsieur le Préfet de bien vouloir nommer un instituteur laïc à la place de Monsieur Dechezelles.

Les parents doivent payer les fournitures scolaires mais chaque année certains élèves sont admis à la gratuité : la commune paie pour eux.

Création d'une école de filles

En 1873, vu les lois de 1850-67, le conseil fait installer une cloison pour séparer la classe, en vue d'établir une classe de filles. Une institutrice est nommée. Son salaire sera aussi de 200 francs mais l'état verse aussi une subvention, qui est plus faible pour elle que pour l'instituteur !

En mai 1880 l'école des filles est dépourvue de carte du département, les tables, les bancs des écoles sont insuffisants. Il propose d'en acheter 4 à 2 places. Après un sérieux examen, il est reconnu qu'on pourrait loger 4 tables plus longues de manière à avoir 14 places nouvelles au lieu de 8. De plus le poêle qui servait à chauffer les deux classes ne peut plus être utilisé étant complètement usé. Il y a lieu de le remplacer par deux autres, un pour chaque école.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a qu'une petite cheminée au logement de l'instituteur, la cuisine en est dépourvue, ce qui est fort gênant. Le conseil municipal décide de la construction d'une cheminée.

Les lois de Jules Ferry

Mais nous sommes sous la Troisième République et les lois Jules Ferry voient le jour : elles rendent l'école laïque, gratuite et obligatoire.



En 1882, il s'avère que la création d'une classe est nécessaire. Le choix d'un emplacement pour la nouvelle école s'avère difficile et début 1885, l'enquête d'utilité publique démarre pour l'acquisition d'un

terrain au Nord-Est de l'école 5 à 6 ares à prendre dans le clos contigu à l'école. L'école de fille sera construite en 1886.

En novembre 1883, l'enseignement du service militaire étant devenu obligatoire dans les écoles primaires, il serait utile pour favoriser cet enseignement, de faire l'acquisition d'un certain nombre de fusils scolaires. Le conseil municipal vote la somme de 40 francs pour l'acquisition de 16 fusils scolaires à 2,50 francs pièce.

En 1912, l'instituteur demande la transformation des deux écoles, (une école de filles et une école de garçons) en une école à deux classes qui serait mixte de fait pour y pratiquer le système de la coéducation. Le conseil constatant que la disposition des locaux scolaires permet cette transformation, décide de l'autoriser. Mais il décide aussi de se réserver le droit de revenir sur sa décision si le système présentait des inconvénients.

En 1913, la commune achète une horloge pour l'école. Elle fonctionne toujours dans la

classe de CM, et porte la trace d'une balle tirée par un allemand, pendant la guerre 1939-1945.

Construction d'une troisième classe

En 1933, on demande la création d'une troisième classe pour une section préparatoire mixte, *les deux classes existant ont un effectif dépassant 100 élèves !* La mixité demandée vingt ans avant, n'existe toujours pas.



En 1934, la maison et le jardin situés à l'Est de l'école sont à vendre. Le conseil fait des offres, mais le propriétaire vend à un autre acquéreur, lequel refuse catégoriquement de revendre le jardin à la commune, *à moins d'y être forcé.*

Après plusieurs tentatives d'arrangement à l'amiable, le propriétaire vend une bande de terrain bordant les locaux, en mars 1936. Mais la troisième classe ne sera construite qu'en... 1953 avec un logement d'instituteur au-dessus du préau. Durant tout ce temps, la troisième classe

a fonctionné dans l'une des classes, séparée en deux par une cloison en bois

La Maternelle

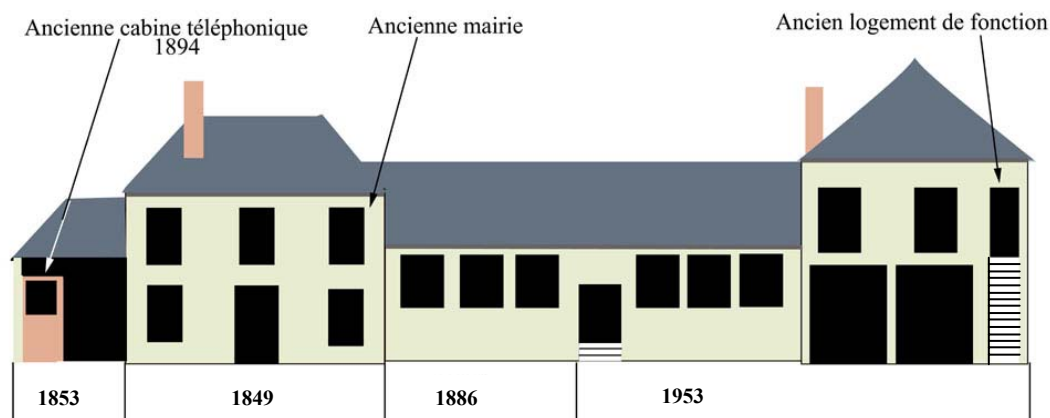
En 1964, une des classes devient classe enfantine, officialisée maternelle en 1983 avec l'embauche d'une assistante maternelle. La première demande de classe enfantine date de 1920 !

En 1985, une quatrième classe est ouverte dans le logement au-dessus du préau et en 1990, c'est la création d'une cinquième classe dans un préfabriqué dans le jardin (il y a alors 2 classes maternelles, 3 primaires).

En 1990, la classe maternelle des 2-3 ans est aménagée en structure pédagogique avec mezzanine et installations diverses (par les parents et enseignants, avec le concours financier de la commune).



En 1992, c'est la deuxième classe qui est aussi transformée.



Evolution du bâtiment de l'école de 1849 à 1985

LA POSTE

En 1890, le service postal laisse à désirer !

Très souvent le facteur commence la distribution des lettres dans le bourg qu'à une heure du soir et les hameaux un peu éloignés ne sont desservis qu'après quatre heures. Le courrier arrive de Château-Renault, puis après 1901



de Nouzilly, où un bureau de poste a été créé.

Les demandes de création d'un bureau de poste se répéteront régulièrement, depuis cette date, mais ne seront satisfaites qu'en... 1910 ! Le local choisi est l'ancien presbytère puisqu'il n'y a plus de curé résident depuis la mort de l'abbé Cruchet, en décembre 1909, remplacé seulement trois mois, début 1910.

En 1982, la poste est transférée dans l'ancienne mairie.

Lorsque le bureau s'ouvre, il y a deux ramassages et deux distributions, même le dimanche ! Après la première guerre, on instaure un ramassage, une distribution par jour et en 1920 le courrier du dimanche est supprimé.

Toutefois, le téléphone a été installé dès 1892, dans la cour de l'école de filles et c'est l'instituteur (déjà secrétaire de mairie) qui en devient le gérant. L'installation a été entièrement payée par une souscription, faite par les habitants de la commune, *qui sont complètement déshérités sous le rapport des communications*.

Suite à cette installation, se crée un nouvel emploi qui perdurera jusqu'en 1974 : celui de porteur de dépêches.

(A noter que l'ancienne cabine téléphonique, construite en 1894, existe toujours sous le préau du logement de l'école.)



L'EAU

En 1937 le conseil municipal commence à envisager l'adduction d'eau. Jusqu'à ce moment, ce sont les puits communaux qui servent aux habitants du bourg : celui près de l'église, (sans doute le plus ancien, XIV^e ?) et le puits du carrefour du Centre bourg.

Ces puits posent des problèmes depuis longtemps. Ils nécessitent très souvent des réparations locatives, payables par ceux qui s'y approvisionnent. Mais il y a des récalcitrants

(signalés en 1896) qui refusent de payer leur quote-part !



En 1900, le puits de l'église est curé : les travaux durent quinze jours ; il contenait plus de 4 mètres de vase, de pierres, de briques et de vieux objets ! Le diamètre est de 1,20 mètre et la profondeur 38 mètres. C'est ce puits qui va être utilisé pour la première adduc-

tion d'eau, qui, décidée en 1939, ne sera inaugurée qu'en 1955.

En août 1945, la mauvaise qualité de l'eau des deux puits (toujours utilisés) est signalée. Il faudrait donc hâter la réalisation du projet d'adduction d'eau. Les travaux commencent en 1947 (on en a parlé la première fois, il y a 10 ans). Mais quand on approche du terme de ces travaux, on s'aperçoit que le débit de la nappe alimentant le puits aménagé, ne semble pas avoir augmenté, malgré les galeries qui sont creusées. Enfin, une solution est trouvée. Un conseiller émet, lors d'une séance, le vœu que cette distribution soit étendue dans l'avenir aux hameaux écartés. En fait, cette extension ne sera possible que 30 ans plus tard, avec de nouveaux moyens.

Sans doute à cause de la guerre, ce n'est qu'au début de 1942, qu'on sollicite le Génie Rural pour un projet, présenté au conseil en novembre 1943.

L'aménagement du puits est terminé en avril 1947. Il faut maintenant installer pompes, réservoirs et moteurs. Un réduit est aménagé sous l'escalier du clocher pour y installer deux réservoirs de 1000 litres. Des robinets de distribution sont installés au clocher, à l'angle de la place, à côté du puits du centre, au portail de l'école, et un dans la cour de l'école.

En décembre, on peut s'y alimenter.

L'autorisation de branchements particuliers ne sera pas accordée (elle l'est exceptionnellement pour les services publics). Il faut d'abord vérifier le fonctionnement de l'installation et les possibilités offertes par le débit de la source. Toutefois en janvier 1949, le boulanger est autorisé à ins-

taller un robinet dans son fournil. Un robinet supplémentaire est installé vers le 24 de la rue du Commerce.

En 1952, le boucher demande un robinet dans son abattoir et on accepte alors le branchement des particuliers. Fin 1953, 12 branchements sont effectués.

En 1955, des travaux d'extension ayant été entrepris, le raccordement et la pose de compteurs peuvent être effectués dans l'ensemble du bourg. Un branchement est fait au cimetière. La suppression des bornes publiques envisagée, est ajournée (elles seront supprimées en 1967).

C'est en 1968, que le conseil est informé que la réserve d'eau est insuffisante pour 50 abonnés et que l'eau n'est pas potable.

On envisage alors de fonder un syndicat intercommunal, avec Le Boulay et Monthodon, mais ce n'est qu'en 1973 qu'il sera créé et c'est en 1976 que St-Laurent sera raccordé au château d'eau de Monthodon.

Pendant ces années, il a fallu continuer à fonctionner. En 1970, deux pompes sont installées sur l'adduction existante. Les deux réservoirs du clocher sont transférés à côté du puits, près de l'église (en semi enterrés) et on ajoute un autre réservoir.

En 1976 on commence à alimenter les écarts et en 1982 tout St-Laurent est raccordé : il y a alors 250 abonnés.

En 2000, il y a 336 abonnés.

BASCULE PUBLIQUE

En 1924, on construit une bascule publique (sur la place actuelle du 8 Mai). En creusant le sol, on découvre des ossements, ce qui indique bien l'emplacement de l'ancien cimetière. Cette bascule sera supprimée en 1974.



L'ÉLECTRICITÉ

En 1923, on commence à parler de l'électrification de la commune. St-Laurent entre dans un syndicat qui comprend : Le Boulay, Monthodon, Nouzilly, La Ferrière, Marray, Beaumont. Le projet suit son cours. En 1926, on recense les besoins des habitants du bourg : il faudra 283 lampes et 3 moteurs. La commune, quant à elle, *prendrait environ 15 lampes pour la mairie, les écoles, la poste et l'éclairage des rues*. Le projet ne commence à se concrétiser qu'en avril 1930. Le piquetage a commencé en janvier.

Il est prévu une lampe à la mairie, deux à la classe des filles, sept dans l'habitation et quatre

lampes pour l'éclairage du bourg. Bizarrement, la décision d'installer une lampe dans la classe des garçons, n'est prise qu'en novembre 1931 !

En août 1930, la poste obtiendra six lampes, et en novembre, l'Union Electrique du Centre, l'installateur de cette époque, fait savoir que l'achèvement des travaux ne saurait tarder (cela dure depuis 7 ans !) A noter que le compteur de la mairie est prévu à... 2 ampères.

L'extension aux hameaux se fera petit à petit, pour ne se terminer que dans les années 1950.

LES SAPEURS POMPIERS

En 1898, un corps de sapeurs pompiers est créé et une pompe à incendie est achetée. En 1901, un abri pour cette pompe est construit sur la route de Monnaie. A l'aube du XXI^e siècle, ne servant plus que de grange, depuis la construction du nouveau local en 1968, ce bâtiment va disparaître. Une voie reliant les nouveaux commerces à la route de Monnaie, va passer sur son emplacement.

En 1946, le corps est doté d'une nouvelle moto-pompe.

Au fil du temps, la modernisation du corps s'effectue, jusqu'à nos jours, où les sapeurs de la commune bien équipés et possédant les techniques nouvelles grâce à des stages, peuvent faire face à de nombreuses situations.

50 ans avant la création de ce corps, le 8 mai 1840, un incendie accidentel se déclarait à la Queue de Gâtines. C'est la période où l'on fait la chaîne avec des seaux. Cet incendie fut provoqué par une personne qui, allant chercher du feu chez sa voisine, le transporta dans un sabot en traversant la cour où se trouvait de la paille.

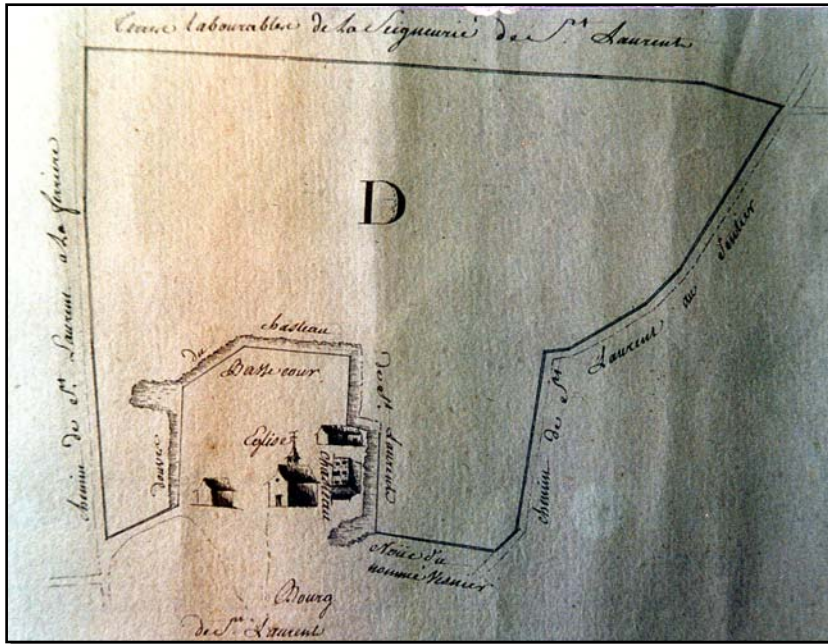
On sonna le tocsin, et les habitants de la commune et des communes voisines firent la chaîne pour transporter l'eau de deux mares voisines. La paille de la cour, une maison, une grange, un cellier, un cabinet et un chaumier furent détruits (au moins 3000 francs de dégâts).

Le locataire du lieu étant absent, il n'y eut pas de victimes (cf. texte p.56)



EVOLUTION DES ROUTES DU BOURG

Nous ne possédons pas de carte de la commune antérieure à 1835, date du cadastre dit de « Napoléon », à l'exception de deux dessins, dont l'un est daté de 1757.



Plan de 1757

Si l'on compare ces plans, ainsi que le cadastre de 1835, à la description de la Grand'Maison datant de 1494 (cf. texte p.60), on peut penser qu'il y a eu peu de modifications entre ces deux dates, sauf peut-être le percement de la rue passant devant l'église et la démolition de quelques vieilles maisons.

Cependant, en 1814, un échange de lettres entre le Maire de St-Laurent-en-Gâtines et le Préfet, concerne le chemin de Neuillé-Pont-Pierre à Château-Renault qui a été intercepté par Urbain Desneux, fermier de la Grande Métairie. Le Maire adresse également au Préfet, une lettre assez truculente du garde champêtre, pour servir de témoignage (cf. texte p.66).

En 1817, le registre de délibérations du conseil municipal fait mention de travaux à faire aux chemins : *...considérant qu'il est nécessaire et même indispensable de faire aux chemins vicinaux de cette commune les travaux que*

nécessite leur mauvais état en général et que la pénurie des fonds communaux ne permet pas d'entreprendre au moins les réparations les plus urgentes

Considérant que le mauvais état des chemins résulte surtout de la négligence des propriétaires riverains en ce que les fossés qui débordent n'ayant pas été curés et entretenus se trouvent maintenant pour la plupart comblés et que les eaux qu'ils ne peuvent plus conséquemment recevoir s'écoulent forcément dans les chemins et y occasionnent des dégradations considérables...

...désirant néanmoins que les travaux les plus urgents puissent être faits dans la saison qui va s'ouvrir et procurer par là aux indigents de cette commune un travail d'utilité publique et qui était en même temps tourné à leur soulagement...

En 1830, le conseil municipal considérant que la plupart des chemins de la commune de St-Laurent-en-Gâtines et notamment ceux traversant et environnant le bourg sont dans le plus mauvais état et presque impraticables, vote un rôle de prestations en nature, dont le produit sera employé aux réparations les plus urgentes.

En 1831, le conseil municipal vote à nouveau une prestation en nature, mais cette fois il s'agit d'ouvrir *une nouvelle communication entre le canton de Château la Vallière, Neuillé Pont-Pierre et Château-Renault...*

...vu la lettre de M. le Préfet par laquelle il informe qu'une somme de 700 francs est accordée à la commune de St Laurent en Gâtines par le conseil général du département... destinée aux premiers travaux à exécuter sur cette nouvelle communication, considérant qu'il est important de seconder autant que possible les intentions bienveillantes du Gouvernement pour accélérer l'exécution de cet utile projet...



En 1836, on décide que la totalité des terrains communaux reconnus inutiles sera utilisée *en indemnités à accorder aux propriétaires pour les terrains nécessaires à la route de Neuillé-Pont-Pierre à Château-Renault.*

A partir de cette date, on ne parle plus de cette route, bien que les travaux semblent se poursuivre en 1836, 37 et 38.

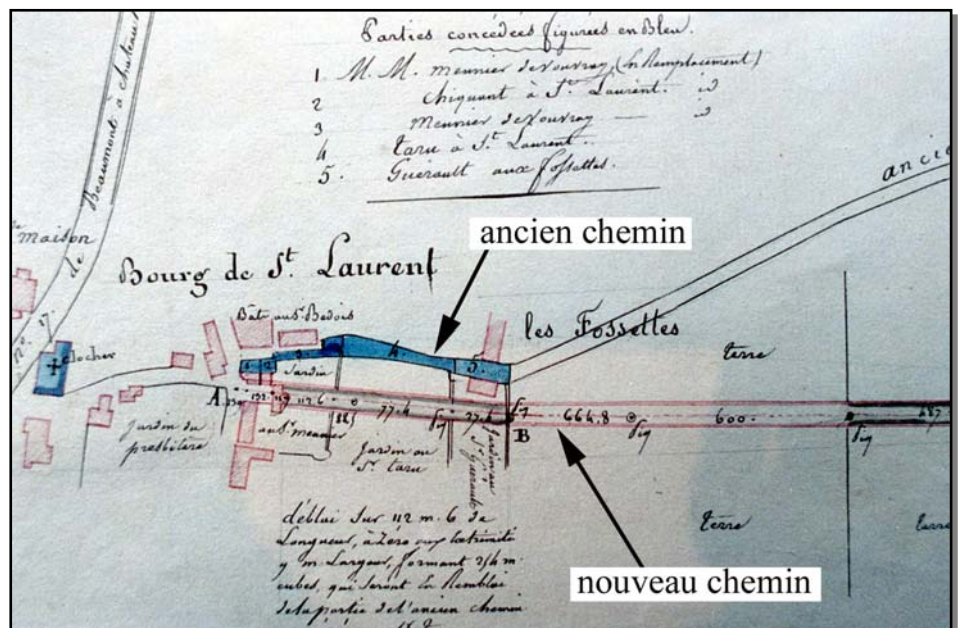
En 1837 et 38, l'intérêt se porte sur le chemin de St-Laurent-en-Gâtines à Monnaie qui est dans un état presque impraticable. On vote une imposition extraordinaire de 5 centimes additionnels et *une prestation en nature de 2 journées de travail sur tous contribuables qui en seront passibles.*

En février 1839, le conseil général décide que la nouvelle route n° 36, de Montoire à Tours par Les Hermites passera par Monnaie et St-Laurent-en-Gâtines, *sous la condition que ces 2 communes concourront à cette dépense par une somme de 7000 francs et la concession*

gratuite des terrains nécessaires.

La commune accepte, *sous la condition toutefois que cette route traversera le bourg par le chemin actuel de St Laurent en Gâtines à Monnaie et prendra autant que possible la direction du chemin.*

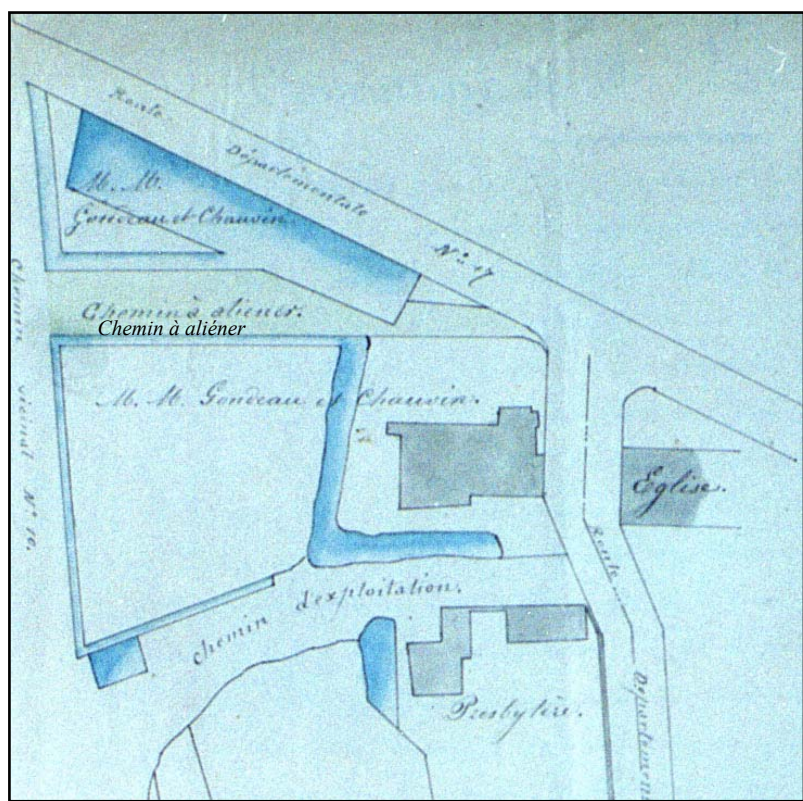
On décide donc de suspendre les réparations du chemin de Monnaie, décidées en 1837 et 38. Mais en novembre 1839, le Conseil se plaint que l'exécution de cette route a été indéfiniment ajournée par le conseil général.



Plan du nouveau chemin de St Laurent à Monnaie (1840)

Les travaux commencent en mai 1840, mais sont à nouveau ajournés en novembre de la même année dans la partie de St-Laurent-en-Gâtines à Monnaie *pour faute de moyens*.

En 1844, on reparle de la route n° 17 (autrement dit le chemin de Neuillé-Pont-Pierre à Château-Renault) à propos de parcelles de l'ancien chemin délaissé et devenu inutile qui sont susceptibles d'être aliénées et vendues. Elles ne le seront qu'en 1862.



Plan des parcelles de chemin à aliéner (1862)

En 1847, plusieurs propriétaires et habitants de la commune ont demandé *que la direction du chemin vicinal n° 3 de St Laurent en Gâtines au Sentier soit changé de direction, ... qu'au lieu de partir du carroi des Grands Maisons et passer au carroi des Justices, il prenne son embranchement sur la route départementale n° 17 entre le cimetière et la Garenne par le chemin rural n° 1, laissant à la gauche la Morillon-*

nière, la Harrange, la Beurrerie et la Chainée et à droite la Donnerie.

En 1859, M. le Maire présente au conseil, un plan dressé par *M. l'agent voyer cantonal*, indiquant le projet de redressement du chemin n°4 de Tours à Montoire, à partir de la route n°17, traversant la Garenne et la Pièce de la Conciergerie.

Au procès-verbal d'enquête, deux oppositions ont provoqué l'annulation du projet, qui de toute évidence, sera réalisé quand même.

En 1875, le Maire expose un projet pour rectifier la route n°36, des Hermites à Tours, à l'embranchement de la route n°17, lorsque l'ancienne église sera démolie. Le conseil municipal approuve, reconnaissant les avantages que cette modification procurera au bourg.

En 1887, des maisons situées sur le chemin n° 4, de Tours à Montoire et n° 62, de Tours aux Hermites, dans le bourg, ont été reconstruites suivant l'alignement donné par l'agent voyer cantonal, ce qui a cédé ainsi à la voie publique une parcelle de terrains de 5,60 m (actuellement rue du Commerce, face à la boulangerie, et rue du 11 Novembre).

En 1914, M. le Préfet fait remarquer l'insalubrité due à *l'écoulement des eaux et purin dans la rue attenante aux cours de récréation*. On fera le nécessaire pour assainir cette rue.

C'est en 1935 qu'est établi le nouveau cadastre (à partir duquel on travaille toujours).

En 1936, la route n° 766 (ancienne R.N. 17) est finalement remise en état : elle était dans *un état lamentable* déjà signalé en 1935.

Jusque dans les années 50, il n'y aura pas de transformations majeures.